REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE Ophed HABITAT

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Membres	23
Présent(s)	12
En audio/visioconférence	3
Représenté(s)	4
Quorum	16

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2021

Présents au siège : Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil

d'administration, Madame Françoise BENOIT, Monsieur Philippe BIES, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Céleste KREYER, Monsieur Dominique LEBLANC, Madame Geneviève MANKA, Monsieur Bernard MATTER, Monsieur Rémy OSSWALD, Madame Josiane REIBEL, Monsieur Alexandre SCHNELL, Madame Lucette TISERRAND et Monsieur

Sébastien EHRET (Représentant de la société EMHA)

Présents à distance : Madame Virginie JACOB, Madame Catherine JAEGLE, Madame Nadia

MONKACHI, Madame Brigitte OFFNER (Commissaire du gouvernement DDT 67) et Monsieur Alexandre KAYSER (Représentant Madame Emmanuelle SERRANO pour In Extenso - Commissaire aux comptes)

Assistaient en outre : Monsieur Jean-Bernard DAMBIER (Directeur général), Monsieur Jean-

Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Madame Céline RAYNAUD (Directrice du Pôle Gestion Locative et Relation Client), Madame Evelyne BRONNER (Directrice du Développement et de l'Investissement), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice des Finances, de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion), Monsieur Marc FRIEDRICH (Directeur des Ressources Humaines), Monsieur Frédéric GIRARD (Représentant du personnel) et Madame Laura

SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Absents et excusés : Monsieur Frédéric BERNHARD, Monsieur Antoine BREINING

(procuration à Monsieur Bernard MATTER), Madame Suzanne BROLLY (procuration à Madame Lucette TISSERAND), Monsieur Mustafa CAYLAK, Monsieur Gérard CONRAD (procuration à Monsieur Céleste KREYER), Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Madame Frédérique LINGELSER et Monsieur Patrice SCHOEPFF (procuration à Monsieur

Salah KOUSSA)

Le Conseil d'administration, Vu le rapport du Directeur général Délibère : CA/2021/025 : Situation budgétaire au 30 juin 2021 et projection au 31 décembre 2021

Il est décidé:

- 1. De prendre acte du suivi de l'exécution budgétaire au 30 juin 2021 conformément aux dispositions de l'article R 423-25 du Code de la Construction de l'Habitation.
- 2. D'autoriser le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Le Directeur général, Jean-Bernard DAMBIER Pour extrait conforme